

## **Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 19 DECEMBRE 2016**

**L’an deux mil SEIZE, le LUNDI 19 DÉCEMBRE,  
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, sous la  
Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT, Maire.**

**Nombre de Conseillers Municipaux : 13**

**Nombre de membres présents : 12**

**Date de convocation : le 12 DECEMBRE 2016.**

**Etaient présents** : Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Sandra FRAIN, Christine CHARREAU, Jean-Noël THIBAUT, Claudine LENOIR, Mireille BONNET, Christophe CAJAT et Bruno VUITTENEZ

**Absents excusés** : Joël HALLAY et Agnès SURGENT

**Pouvoirs** : Joël HALLAY à Serge RENAULT – Agnès SURGENT à Sandra FRAIN

**Madame Sandra FRAIN a été nommée secrétaire de séance.**

### **1 – Retrait de la délibération du 14 novembre 2016 et nouvelle délibération pour lancement d’une délégation de service public pour la gestion du camping municipal**

Suite à observation des services de l’Etat au titre du contrôle de légalité, le Conseil Municipal :

- décide de retirer sa délibération du 21 novembre 2016 qui ne visait pas la nouvelle réglementation en matière de concession de délégation de service public

- et décide de relancer une procédure de concession de délégation de service public pour la gestion du camping municipal, conformément à l’ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions de service public et à son décret d’application n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016.

### **2 – Nouveau plan de ville : fixation des tarifs des encarts publicitaires**

Monsieur PLATON, Adjoint au Maire, rappelle que la Commune ne dispose plus de plans de ville et qu’il serait souhaitable qu’une nouvelle édition mise à jour soit réalisée.

Un nouveau plan de ville est en cours d’élaboration et il comportera des encarts publicitaires. Les commerçants et artisans de Mondoubleau et des environs seront démarchés afin d’obtenir un maximum d’encarts publicitaires.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de fixer les tarifs de ces encarts publicitaires dans les conditions suivantes :

- Encart publicitaire de 9 cm x 5 cm : 100 € T.T.C. l’unité
- Encart publicitaire de 18 cm x 5 cm : 200 € T.T.C. l’unité

### **3 – Festivités du 14 juillet 2017**

En 2016, la traditionnelle fête du 14 août n’a pas pu être organisée faute de bénévoles et aucun feu d’artifice n’a donc été tiré au cours de l’année 2016.

Pour l’année 2017, Monsieur le Maire propose que le feu d’artifice soit tiré à l’occasion de la Fête Nationale. Le Conseil Municipal décide de retenir la date du vendredi 14 juillet et fixe le programme des festivités de la façon suivante : jeux pour enfants durant l’après-midi, repas cochon grillé, bal populaire, feu d’artifice. Le tout aura lieu aux Prés Barrés.

Pour la bonne organisation de cette manifestation, la participation d’un maximum de Conseillers Municipaux sera nécessaire et la participation de la Maison des Jeunes sera sollicitée.

#### **4 – Adhésion Office du Tourisme du Pays de Vendômois-Année 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à l'Office de Tourisme du Pays Vendômois et de choisir la formule complète « Pack Privilèges » pour l'année 2017, au tarif de 145 €.

#### **5 – Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères : fixation de la grille tarifaire 2017**

Monsieur Serge RENAULT, Adjoint au Maire délégué au SMIRGEOMES donne lecture de la grille tarifaire 2017, approuvée en Conseil Syndical du SMIRGEOMES le 3 décembre 2016.

Comme l'année précédente, le Conseil Municipal, n'a pas adopté la grille proposée par le SMIRGEOMES proposée à l'ensemble des communes adhérentes, mais une autre grille tarifaire dont les tarifs sont inférieurs à ceux du SMIRGEOMES.

Le Conseil Municipal évoque ensuite les modalités et répercussions liées au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la compétence ordures ménagères à la Communauté de Communes (modalités de gestion et tarifs différents entre les communes, obligation d'harmonisation avec choix entre la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, possibilité d'instaurer une taxe incitative....).

#### **6 – Elections des délégués au nouveau Syndicat Mixte à Vocation Sportive du Perche de Mondoubleau**

Monsieur le Maire expose que par arrêté préfectoral n°41-2016-12-09-004 du 9 décembre 2016, la fusion du Syndicat Intercommunal du Collège de Mondoubleau et du Syndicat Mixte de la Halle des Sports du Perche de Mondoubleau a été prononcée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Un nouveau groupement de collectivités issu de la fusion est créé portant le titre de **Syndicat Mixte à Vocation Sportive du Perche de Mondoubleau**. Les communes adhérentes sont représentées par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donc procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte à Vocation Sportive du Perche de Mondoubleau.

##### 2 Délégués titulaires :

- M. Jean-Jacques GARDRAT
- M. Gérard PLATON

##### 2 Délégués suppléants :

- Mme Mireille BONNET
- M. Jean-Noël THIBAUT

#### **7 – Demande de subvention pour voyage scolaire**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention sollicitée par le Collège Alphonse Karr de Mondoubleau pour l'organisation d'un voyage d'échange scolaire en Allemagne (Sulingen) au profit des élèves scolarisés en 4<sup>ème</sup>.

Afin de favoriser les échanges scolaires, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention forfaitaire de 100 € au Collège Alphonse Karr pour assurer une partie du financement de ce voyage scolaire en Allemagne qui aura lieu du 3 au 10 février 2017.

## **8- Compte rendu des décisions prises par le Maire**

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2016/35	21 novembre 2016	Décision de refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : M. et Mme VOISIN BOISSEAU Bernard Renée Adresse du bien : 8 route de Saint-Agil MONDOUBLEAU
2016/36	22 novembre 2016	Décision de refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : Consorts FOUCAULT Adresse du bien : 45 Rue des Poilus MONDOUBLEAU
2016/37	1 <sup>er</sup> décembre 2016	Convention de location du logement communal n° 2 au 1 rue Leroy
2016/38	2 décembre 2016	Décision de refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : LETEIL Roger et son épouse VOISINE Michelle Adresse du bien : 18 allée Paul Gauguin MONDOUBLEAU

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire :

- fait savoir qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017 les demandes de Cartes Nationales d'Identité pourront uniquement être déposées auprès des Mairies disposant de bornes informatiques de Dispositif de Recueil (DR) reliés à l'A.N.T.S. (Agence Nationale des Titres Sécurisés). La Mairie de Mondoubleau dispose déjà de cette borne pour les demandes de passeports. Les demandes de cartes d'identité ne seront donc plus déposées dans toutes les mairies et cela va engendrer une charge de travail supplémentaire pour le secrétariat et l'accueil en Mairie

- résultats du recensement de la population - population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 1.502 habitants

- P.L.U.i : Le Diagnostic Territorial finalisé a été présenté à la population lors de 3 réunions publiques et le Diagnostic Agricole est en cours d'élaboration par la Chambre d'Agriculture. L'élaboration du P.A.D.T. va désormais pouvoir commencer (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

- Eclairage public : certains habitants souhaitent la mise en place de l'éclairage public dans l'allée du Parc Thiercelin. Il n'y a aucun point d'éclairage public dans le bas du Champ de Foire et cela est gênant pour les personnes qui vont récupérer leur véhicule sur le parking.

- les habitants du lotissement du Mail demandent la réalisation des trottoirs. Problème de stationnement rue Creuse (voir réalisation d'une étude pour aménagement de zones de stationnement permettant de limiter la vitesse des véhicules, mise en place d'un panneau pour indiquer le sens de circulation prioritaire...)